



Assemblée Conseil

Distr. générale
11 juillet 2014
Français
Original : anglais

Vingtième session
Kingston (Jamaïque)
14-25 juillet 2014

Rapport de la Commission des finances

1. Lors de la vingtième session de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des finances s'est réunie à six reprises entre le 8 et le 10 juillet 2014.
2. Ont participé aux séances tenues lors de la vingtième session les membres de la Commission dont les noms suivent : Frida Armas-Pfirter, Trecia Elliott, Olivier Guyonvarch, Han Thein Kyaw, Duncan Muhumuza Laki, Olav Myklebust, David C. M. Wilkens et Shinichi Yamanaka.
3. Avaient fait savoir au Secrétaire général qu'ils ne pourraient assister à la session les membres dont les noms suivent : Aleksey Bakanov, Changxue Chen, Francesca Graziani, Pavel Kavina, Vishnu Datt Sharma et Reinaldo Storani.
4. Suivant la pratique antérieure, M^{me} Nicola Smith a pris part aux travaux de la Commission avant d'être élue officiellement par l'Assemblée pour la durée restant à courir du mandat de M. Christopher Whomersley, qui a démissionné.
5. La Commission a réélu M. Olav Myklebust Président et M. Duncan Muhumuza Laki Vice-Président.

I. Ordre du jour

6. La Commission a examiné son ordre du jour publié sous la cote [ISBA/20/FC/1](#) et l'a modifié, y ajoutant un point intitulé « État de l'application de la décision relative aux frais généraux d'administration et de supervision des contrats d'exploration ».

II. Exécution du budget et mesures d'économie

7. La Commission a pris note du rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2014.
8. La Commission a remercié le Secrétaire général pour les mesures prises en vue de réaliser des économies sur le budget de l'Autorité.



III. Rapport sur la vérification des comptes de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2013

9. La Commission a examiné le rapport de KPMG sur la vérification des comptes de l'Autorité pour l'année 2013. Elle a pris note de ce rapport et de l'opinion des auditeurs selon laquelle les états financiers de l'Autorité reflétaient fidèlement la situation financière de l'Autorité au 31 décembre 2013 ainsi que les résultats et les flux de trésorerie pour l'année considérée, conformément au Règlement financier de l'Autorité et aux Normes comptables du système des Nations Unies.

10. La Commission a félicité le Secrétaire général pour la bonne tenue des comptes de l'Autorité, soulignée par les vérificateurs dans leur rapport.

11. La Commission a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les vérificateurs reprennent la terminologie utilisée dans le Règlement financier. Les ressources fournies pour le Fonds de roulement devaient être appelées avances et non contributions.

12. Examinant les états financiers pour l'année terminée au 31 décembre 2013, la Commission a demandé des éclaircissements concernant plusieurs points, notamment des rubriques présentant un dépassement ou une sous-utilisation des crédits. Elle a été pleinement satisfaite des informations complémentaires fournies par le Secrétaire général.

IV. État du Fonds de dotation et du Fonds de contributions volontaires de l'Autorité internationale des fonds marins

13. La Commission a pris note du solde du Fonds de dotation s'élevant à 3 493 257 dollars au 30 juin 2014, dont 46 219 dollars d'intérêts acquis destinés à appuyer la participation de scientifiques et de personnel technique qualifiés de pays en développement à la recherche scientifique marine et aux programmes approuvés.

14. La Commission a remercié les gouvernements suivants pour leurs contributions au Fonds de dotation : le Gouvernement mexicain pour sa contribution de 5 000 dollars versée le 10 septembre 2013, le Gouvernement britannique pour ses deux contributions de 10 000 dollars versées respectivement le 18 juillet 2013 et le 24 avril 2014, et le Gouvernement coréen pour sa contribution de 30 000 dollars versée le 3 juillet 2014.

15. La Commission a pris note du solde du Fonds de contributions volontaires s'élevant à 237 300 dollars au 30 juin 2014.

16. La Commission a remercié le Gouvernement japonais pour sa contribution de 44 760 dollars versée le 20 septembre 2013 et le Gouvernement norvégien pour sa contribution de 99 224 dollars versée le 27 juin 2014.

17. La Commission a prié le Secrétaire général d'établir en vue de sa réunion de 2015 un rapport sur la possibilité, d'un point de vue juridique, d'envisager des avances du Fonds de dotation au Fonds de contributions volontaires à titre de subvention.

V. Avantages potentiels d'une conversion des fonds du Fonds de contributions volontaires

18. La Commission a examiné le document [ISBA/20/FC/CRP.1](#) sur les intérêts que pourrait rapporter la conversion de fonds du Fonds de contributions volontaires administré par la JP Morgan Chase Bank N.A. en dépôts à court terme à la banque Scotia Investments Jamaica Ltd.

19. La Commission a noté avec satisfaction les intérêts accrus que rapporterait le placement de fonds du Fonds de contributions volontaires en dépôts à court terme à la banque Scotia Investments Jamaica Ltd.

20. La Commission a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour convertir les fonds du Fonds de contributions volontaires en dépôts à court terme de la banque Scotia Investments Jamaica Ltd.

VI. Fonds de roulement

21. La Commission a pris note de l'état du Fonds de roulement au 30 juin 2014, faisant apparaître des avances s'élevant à 558 245 dollars, sur un plafond de 560 000 dollars.

22. La Commission a noté que la part de chaque État membre dans le Fonds de roulement ne correspondait pas au dernier barème des contributions. Elle réexaminera la question à la prochaine révision du niveau du Fonds de roulement.

VII. État de l'application de la décision relative aux frais généraux d'administration et de supervision des contrats d'exploration.

23. La Commission a examiné le document [ISBA/20/FC/CRP.3](#) sur l'état de l'application de la décision [ISBA/19/A/12](#) de l'Assemblée concernant les frais généraux.

24. La Commission a pris note du rapport fourni par le Secrétaire général sur les recettes qui pourraient être générées si l'Autorité pouvait renégocier les obligations contractuelles avec plusieurs contractants de manière à y inclure la participation annuelle fixe de 47 000 dollars aux frais généraux.

25. La Commission a noté que, des 16 contractants concernés, Deep Ocean Resources Development Ltd., l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles de la République fédérale d'Allemagne, Tonga Offshore Mining Limited et G-TEC Sea Mineral Resources N.V. avaient accepté de modifier leurs contrats et de payer une participation aux frais généraux. UK Seabed Resources Ltd. avait déjà payé une participation aux frais généraux pour 2014, mais le contrat devait encore être modifié conformément à la décision [ISBA/19/A/12](#).

26. La Commission a noté avec satisfaction les progrès du Secrétaire général dans la négociation de cette participation aux frais généraux et l'a encouragé à poursuivre ses consultations avec les contractants restants afin que la charge soit équitablement répartie entre tous.

VIII. Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

27. La Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ([ISBA/20/FC/3](#)).

28. La Commission a jugé important d'adopter les normes IPSAS eu égard à la participation de l'Autorité au régime commun des Nations Unies, et noté les avantages considérables de leur application en termes de qualité, comparabilité et crédibilité des états financiers, laissant entrevoir des améliorations en termes de responsabilité, de transparence et de gouvernance.

29. La Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité prient le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour adopter les normes IPSAS au cours du prochain exercice biennal.

IX. Budget de l'exercice 2015-2016

30. La Commission a examiné le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2015-2016 ([ISBA/20/A/3-ISBA/20/C/10](#)), qui s'élève à 16 921 115 dollars, soit 18,22 % de plus qu'à l'exercice 2013-2014. À cette fin, elle s'est penchée sur l'intensification des principales activités de l'Autorité et sur l'augmentation globale du projet de budget pour 2015-2016 par rapport à celui de 2013-2014. Elle s'est penchée également sur l'augmentation proposée des dépenses liées au personnel, aux consultants, aux groupes spéciaux d'experts, aux voyages, aux communications, à la formation, aux ouvrages de bibliothèque, à l'achat de mobilier et de matériel, aux services divers, à l'informatique, à la gestion des bâtiments et aux services de conférence. Elle s'est penchée en outre sur l'ajout de deux rubriques budgétaires concernant le musée de l'Autorité internationale des fonds marins et l'application des normes IPSAS.

31. La Commission a examiné la proposition du Secrétaire général de construire à l'Autorité un musée ayant une double vocation : a) sensibilisation du public; et b) éducation. Elle a remercié le Secrétaire général d'avoir préparé la proposition concernant le musée de l'Autorité internationale des fonds marins, notant que le budget proposé pour la construction et l'entretien du musée s'élevait à 761 300 dollars pour l'exercice biennal en cours. La proposition a été examinée en détail et divers avis ont été exprimés quant à savoir si le musée proposé devrait être une priorité de l'Autorité en ce moment. D'autres moyens de sensibiliser le public et de l'informer des travaux de l'Autorité ont aussi été examinés. La Commission a également noté avec gratitude que le pays hôte proposait généreusement de fournir l'espace qui abriterait le musée. Elle a conclu que le musée ne devrait pas être inclus au budget de l'Autorité pour le prochain exercice biennal.

32. À l'issue des délibérations de la Commission, le Secrétaire général a révisé le projet de budget. La Commission a décidé de recommander pour l'exercice 2015-2016 l'approbation d'un budget révisé de 15 743 143 dollars, que l'on trouvera à l'annexe I du présent rapport. Ce budget révisé est en hausse de 9,99 % par rapport au budget de l'exercice biennal précédent.

33. La Commission a prié le Secrétaire général d'examiner le rapport entre postes permanents au sein du secrétariat et le recours à des consultants extérieurs en veillant à ce que l'Autorité continue de développer la meilleure compétence institutionnelle possible dans les disciplines pertinentes tout en maîtrisant les coûts, et de lui en rendre compte à l'occasion du prochain projet de budget.

34. La Commission a remercié le Secrétaire général d'avoir fourni sur demande des précisions sur plusieurs rubriques budgétaires et exprimé le souhait de recevoir dans les projets de budget à venir des informations complémentaires sur la ventilation des coûts prévus en ce qui concerne les postes de dépenses importants ou ceux où une forte variation est proposée.

35. Elle recommande également que, pour l'exercice 2015-2016, le Secrétaire général soit autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitres du budget à concurrence de 20 % du montant de chaque chapitre.

36. La Commission a dit apprécier que, comme elle l'avait demandé au paragraphe 26 de son rapport de 2013 (ISBA/19/C/11), le projet de budget pour l'exercice biennal 2015-2016 comporte pour la première fois un chapitre recettes et, dans celui-ci, un état des recettes accessoires du prochain exercice financier, conformément à l'article 6.3 b) du Règlement financier.

37. Le nouveau chapitre recettes rend compte des diverses sources de recettes disponibles pour financer le budget administratif général de l'Autorité : contributions des États membres, économies provenant de l'exercice biennal précédent et recettes accessoires, constituées essentiellement des participations aux frais généraux et des droits payés lors des demandes d'approbation.

38. Le montant estimatif des recettes accessoires tient compte des participations aux frais généraux attendues en 2015 et 2016. La Commission a noté que cette estimation ne tenait compte que des contrats prévoyant déjà l'obligation contractuelle de participer aux frais généraux. Ce chiffre augmentera lorsque les contrats des demandes en attente seront signés ou que d'autres contractants actuels accepteront une révision de leur contrat.

39. La Commission a noté que, même si le projet de budget révisé prévoyait une hausse de 9,99 % au cours du prochain exercice biennal, les contributions des États membres diminueraient de 13,62 % par rapport au dernier exercice.

40. La Commission a souligné cette avancée notable dans la réalisation de l'objectif de l'Autorité : générer suffisamment de recettes pour faire face à ses dépenses d'administration au moyen d'autres sources que les contributions. Ce succès découle en partie de la décision prise en 2013 d'instaurer une participation fixe aux frais généraux pour les contractants.

X. Barème des contributions pour 2015-2016

41. La Commission recommande que, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'article 160 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le barème des contributions au financement des dépenses d'administration de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2015 et 2016 se fonde sur le barème des quotes-parts de financement du budget ordinaire de l'ONU pour 2013 et 2014,

compte tenu du taux plafond de 22 % et du taux plancher de 0,01 %. On trouvera à l'annexe II un tableau indicatif des contributions statutaires pour l'année 2015.

42. Compte tenu de l'augmentation des recettes provenant d'autres sources que les contributions statutaires, les États membres auront à financer un montant estimatif inférieur de 1 853 526 dollars à celui de l'exercice biennal 2013-2014.

XI. Questions diverses

43. La Commission a examiné le document [ISBA/20/FC/2](#), intitulé « Nouveaux membres de l'Autorité internationale des fonds marins ». Elle a recommandé que le Niger, devenu membre de l'Autorité le 6 septembre 2013, verse les montants indiqués ci-après en tant que contribution au budget d'administration générale de l'Autorité pour 2013 et 2014, ainsi que des avances au Fonds de roulement. Ces contributions devraient être comptabilisées comme recettes accessoires conformément à l'article 7.1 du Règlement financier de l'Autorité.

Nouvel État membre	Date d'admission	Barème des quotes-parts de l'ONU (pourcentage)		Barème ajusté par l'Autorité internationale des fonds marins (pourcentage)		Contributions au budget d'administration (dollars É.-U.)		Avances au Fonds de roulement (dollars É.-U.)	
		2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Niger	6 septembre 2013	0,002	0,002	0,001	0,001	22,1	671,0	37,5	12,5
Total						22,1	671,0	37,5	12,5

44. La Commission a examiné le rôle qu'elle jouait dans l'élaboration du code d'exploitation. Elle a noté que l'élaboration du code d'exploitation augmenterait sa charge de travail, en particulier pour ce qui est de déterminer un régime fiscal.

45. La Commission s'est dite préoccupée de la faible participation de ses membres à ses réunions. Eu égard à l'augmentation prévue de la charge de travail de l'Autorité, il a été souligné que les membres de la Commission devaient s'acquitter de leurs obligations statutaires vis-à-vis de l'Autorité.

46. La Commission s'est dite préoccupée du montant des arriérés de contributions des États membres au titre d'exercices antérieurs (247 455 dollars pour les périodes allant de 1998 à 2014) et a prié le Secrétaire général de continuer de s'employer autant qu'il le jugerait utile à recouvrer les sommes en souffrance.

XII. Recommandations de la Commission des finances

47. Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil et à l'Assemblée de l'Autorité :

- D'approuver* le projet de budget d'un montant de 15 743 143 dollars présenté par le Secrétaire général pour l'exercice 2015-2016;
- D'approuver* l'adoption des normes IPSAS par l'Autorité au cours de l'exercice biennal 2015-2016;

- c) *D'autoriser* le Secrétaire général à établir le barème des contributions pour 2015 et 2016 sur la base du barème des quotes-parts de financement du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2013 et 2014, respectivement, tenant compte du taux plafond de 22 % et du taux plancher à 0,01 %;
- d) *D'autoriser* le Secrétaire général à procéder pour chacune des années 2015 et 2016 à des virements de crédits entre chapitres du budget, à concurrence de 20 % du montant de chaque chapitre;
- e) *D'encourager vivement* les contractants examinant encore leur position à accepter la participation annuelle aux frais généraux d'administration et de supervision de leur contrat afin que la charge soit répartie équitablement entre eux tous;
- f) *De prier instamment* les membres de l'Autorité d'acquitter ponctuellement et intégralement leurs contributions au budget;
- g) *De demander* aux membres de l'Autorité de verser dès que possible leurs contributions non acquittées au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs et de prier le Secrétaire général de continuer de s'employer autant qu'il le jugera utile à recouvrer les montants dus;
- h) *D'engager vivement* les membres à verser des contributions volontaires au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité.

Annexe I

Récapitulatif des prévisions budgétaires de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Approuvé pour			Total pour 2015-2016	Augmentation/(diminution)	
	2013-2014	2015	2016		Montant	Pourcentage
Titre 1. Dépenses d'administration du secrétariat						
Chapitre 1						
Postes permanents	6 023,6	3 040,6	3 040,6	6 081,2	57,6	1,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	30,0	14,8	15,2	30,0	0,0	0,0
Heures supplémentaires	31,6	15,8	15,8	31,6	0,0	0,0
Consultants	190,0	157,5	157,5	315,0	125,0	65,8
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	100,0	50,0	50,0	100,0	0,0	0,0
Groupes spéciaux d'experts	450,9	266,9	304,0	570,9	120,0	26,6
Dépôt central de données	130,0	65,0	65,0	130,0	0,0	0,0
Dépenses communes de personnel	2 706,3	1 341,4	1 364,9	2 706,3	0,0	0,0
Total partiel, chapitre 1	9 662,5	4 952,0	5 013,1	9 965,0	302,6	3,1
Chapitre 2						
Voyages	325,1	237,7	242,4	480,1	155,0	47,7
Total partiel, chapitre 2	325,1	237,7	242,4	480,1	155,0	47,7
Chapitre 3						
Communications	160,1	98,8	102,0	200,7	40,6	25,4
Services contractuels d'imprimerie	100,0	49,9	50,1	100,0	0,0	0,0
Formation	52,1	33,0	30,0	63,0	10,9	20,9
Ouvrages de bibliothèque	100,0	68,0	68,0	136,0	36,0	36,1
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0	0,0	0,0
Achat de mobilier et de matériel	60,9	178,4	84,2	262,7	201,8	331,4
Location et entretien de mobilier et de matériel	23,0	11,3	11,7	23,0	0,0	0,0
Fournitures et accessoires	80,3	39,5	40,8	80,3	0,0	0,0
Services divers	109,6	54,0	55,6	109,6	0,0	0,0
Informatique	120,9	105,6	65,9	171,5	50,6	41,9
Vérification des comptes	34,6	17,3	17,3	34,6	0,0	0,0
Participation au régime commun des Nations Unies	166,0	83,0	83,0	166,0	0,0	0,0
Application des normes IPSAS	0,0	60,0	60,0	120,0	120,0	100,0
Total partiel, chapitre 3	1 029,4	809,7	679,5	1 489,4	460,0	44,7

	Approuvé pour			Total pour 2015-2016	Augmentation/(diminution)	
	2013-2014	2015	2016		Montant	Pourcentage
Chapitre 4						
Gestion des bâtiments	776,9	482,8	394,1	876,9	100,0	12,9
Total partiel, chapitre 4	776,9	482,8	394,1	876,9	100,0	12,9
Total partiel, titre 1 (chapitres 1 à 4)	11 793,8	6 482,2	6 329,1	12 811,4	1 017,6	8,6
Titre 2. Coûts des services de conférence						
Services de conférence	2 518,9	1 465,9	1 465,9	2 931,7	412,8	16,4
Total, titre 2	2 518,9	1 465,9	1 465,9	2 931,7	412,8	16,4
Total	14 312,7	7 948,1	7 795,0	15 743,1	1 430,4	9,99

Abréviation : IPSAS : Normes comptables internationales pour le secteur public.

Recettes, dépenses et recettes accessoires de l'Autorité internationale des fonds marins

(En milliers de dollars des États-Unis)

Recettes	
Contributions des États membres	11 759,4
Montant estimatif des économies réalisées (exercice biennal 2013-2014)	781,4
Recettes accessoires	3 202,3
Total, recettes	15 743,1
Dépenses	
Charges budgétisées	15 743,1
Total, dépenses	15 743,1
Recettes accessoires	
Recettes accessoires accumulées en 2013	2 121,3
Montant attendu au titre de la participation aux frais généraux pour 2015.	376,0
Montant attendu au titre de la participation aux frais généraux pour 2016.	705,0
Total	3 202,3

Annexe II

Barème indicatif des contributions statutaires pour 2015

Fondé sur le barème des quotes-parts du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2013

(En dollars des États-Unis)

Budget biennal approuvé :	15 743 143
Déduction correspondant à l'excédent de l'exercice 2013-2014 :	-3 983 721
Montant net total des crédits nécessaires :	11 759 422
Montant net annuel des crédits nécessaires :	5 879 711
Total des contributions mises en recouvrement, déduction faite de celle de l'Union européenne (100 000 dollars) :	5 779 711
Montant total des contributions au taux minimum :	43 928

N ^o	Pays	Contribution à l'ONU (pourcentage)	Contribution à l'Autorité (pourcentage)	Montant (dollars É.-U.)
1	Afrique du Sud	0,372	0,501	28 955
2	Albanie	0,010	0,010	578
3	Algérie	0,137	0,184	10 663
4	Allemagne	7,141	9,617	555 825
5	Angola	0,010	0,010	578
6	Antigua-et-Barbuda	0,002	0,010	578
7	Arabie saoudite	0,864	1,164	67 250
8	Argentine	0,432	0,582	33 625
9	Arménie	0,007	0,010	578
10	Australie	2,074	2,793	161 431
11	Autriche	0,798	1,075	62 113
12	Bahamas	0,017	0,023	1 323
13	Bahreïn	0,039	0,053	3 036
14	Bangladesh	0,010	0,010	578
15	Barbade	0,008	0,010	578
16	Bélarus	0,056	0,075	4 359
17	Belgique	0,998	1,344	77 680
18	Belize	0,001	0,010	578
19	Bénin	0,003	0,010	578
20	Bolivie (État plurinational de)	0,001	0,010	578
21	Bosnie-Herzégovine	0,017	0,023	1 323
22	Botswana	0,017	0,023	1 323
23	Brésil	2,934	3,951	228 370

N°	Pays	Contribution à l'ONU (pourcentage)	Contribution à l'Autorité (pourcentage)	Montant (dollars É.-U.)
24	Brunéi Darussalam	0,026	0,035	2 024
25	Bulgarie	0,047	0,063	3 658
26	Burkina Faso	0,003	0,010	578
27	Cameroun	0,012	0,016	934
28	Canada	2,984	4,019	232 261
29	Cap-Vert	0,001	0,010	578
30	Chili	0,334	0,450	25 997
31	Chine	5,148	6,933	400 698
32	Chypre	0,047	0,063	3 658
33	Comores	0,001	0,010	578
34	Congo	0,005	0,010	578
35	Costa Rica	0,038	0,051	2 958
36	Côte d'Ivoire	0,011	0,015	856
37	Croatie	0,126	0,170	9 807
38	Cuba	0,069	0,093	5 371
39	Danemark	0,675	0,909	52 539
40	Djibouti	0,001	0,010	578
41	Dominique	0,001	0,010	578
42	Égypte	0,134	0,180	10 430
43	Équateur	0,044	0,059	3 425
44	Espagne	2,973	4,004	231 405
45	Estonie	0,040	0,054	3 113
46	Ex-République yougoslave de Macédoine	0,008	0,010	578
47	Fédération de Russie	2,438	3,283	189 763
48	Fidji	0,003	0,010	578
49	Finlande	0,519	0,699	40 397
50	France	5,593	7,532	435 335
51	Gabon	0,020	0,027	1 557
52	Gambie	0,001	0,010	578
53	Géorgie	0,007	0,010	578
54	Ghana	0,014	0,019	1 090
55	Grèce	0,638	0,859	49 659
56	Grenade	0,001	0,010	578
57	Guatemala	0,027	0,036	2 102
58	Guinée	0,001	0,010	578
59	Guinée-Bissau	0,001	0,010	578
60	Guinée équatoriale	0,010	0,010	578
61	Guyana	0,001	0,010	578
62	Haïti	0,003	0,010	578

N°	Pays	Contribution à l'ONU (pourcentage)	Contribution à l'Autorité (pourcentage)	Montant (dollars É.-U.)
63	Honduras	0,008	0,010	578
64	Hongrie	0,266	0,358	20 704
65	Îles Cook	0,005	0,010	578
66	Îles Marshall	0,001	0,010	578
67	Îles Salomon	0,001	0,010	578
68	Inde	0,666	0,897	51 839
69	Indonésie	0,346	0,466	26 931
70	Iraq	0,068	0,092	5 293
71	Irlande	0,418	0,563	32 535
72	Islande	0,027	0,036	2 102
73	Italie	4,448	5,990	346 213
74	Jamaïque	0,011	0,015	856
75	Japon	10,833	14,589	843 194
76	Jordanie	0,022	0,030	1 712
77	Kenya	0,013	0,018	1 012
78	Kiribati	0,001	0,010	578
79	Koweït	0,273	0,368	21 249
80	Lesotho	0,001	0,010	578
81	Lettonie	0,047	0,063	3 658
82	Liban	0,042	0,057	3 269
83	Libéria	0,001	0,010	578
84	Lituanie	0,073	0,098	5 682
85	Luxembourg	0,081	0,109	6 305
86	Madagascar	0,003	0,010	578
87	Malaisie	0,281	0,378	21 872
88	Malawi	0,002	0,010	578
89	Maldives	0,001	0,010	578
90	Mali	0,004	0,010	578
91	Malte	0,016	0,022	1 245
92	Maroc	0,062	0,083	4 826
93	Maurice	0,013	0,018	1 012
94	Mauritanie	0,002	0,010	578
95	Mexique	1,842	2,481	143 373
96	Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,010	578
97	Moldova	0,001	0,010	578
98	Monaco	0,012	0,016	934
99	Mongolie	0,003	0,010	578
100	Monténégro	0,005	0,010	578
101	Mozambique	0,003	0,010	578

N°	Pays	Contribution à l'ONU (pourcentage)	Contribution à l'Autorité (pourcentage)	Montant (dollars É.-U.)
102	Myanmar	0,010	0,010	578
103	Namibie	0,010	0,010	578
104	Nauru	0,001	0,010	578
105	Népal	0,006	0,010	578
106	Nicaragua	0,003	0,010	578
107	Niger	0,002	0,010	578
108	Nigéria	0,090	0,121	7 005
109	Nioué	0,090	0,121	7 005
110	Norvège	0,851	1,146	66 238
111	Nouvelle-Zélande	0,253	0,341	19 692
112	Oman	0,102	0,137	7 939
113	Ouganda	0,006	0,010	578
114	Pakistan	0,085	0,114	6 616
115	Palaos	0,001	0,010	578
116	Panama	0,026	0,035	2 024
117	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	0,010	578
118	Paraguay	0,010	0,010	578
119	Pays-Bas	1,654	2,227	128 740
120	Philippines	0,154	0,207	11 987
121	Pologne	0,921	1,240	71 687
122	Portugal	0,474	0,638	36 894
123	Qatar	0,209	0,281	16 268
124	République de Corée	1,994	2,685	155 204
125	République démocratique du Congo	0,003	0,010	578
126	République démocratique populaire lao	0,002	0,010	578
127	République dominicaine	0,045	0,061	3 503
128	République tchèque	0,386	0,520	30 045
129	République-Unie de Tanzanie	0,009	0,010	578
130	Roumanie	0,226	0,304	17 591
131	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,179	6,975	403 111
132	Sainte-Lucie	0,001	0,010	578
133	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,010	578
134	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,010	578
135	Samoa	0,001	0,010	578
136	Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,010	578
137	Sénégal	0,006	0,010	578
138	Serbie	0,040	0,054	3 113
139	Seychelles	0,001	0,010	578

N°	Pays	Contribution à l'ONU (pourcentage)	Contribution à l'Autorité (pourcentage)	Montant (dollars É.-U.)
140	Sierra Leone	0,001	0,010	578
141	Singapour	0,384	0,517	29 889
142	Slovaquie	0,171	0,230	13 310
143	Slovénie	0,100	0,135	7 784
144	Somalie	0,001	0,010	578
145	Soudan	0,010	0,010	578
146	Sri Lanka	0,025	0,034	1 946
147	Suède	0,960	1,293	74 722
148	Suisse	1,047	1,410	81 494
149	Suriname	0,004	0,010	578
150	Swaziland	0,003	0,010	578
151	Tchad ^c	0,002	0,010	578
152	Thaïlande	0,239	0,322	18 603
153	Timor-Leste	0,002	0,010	578
154	Togo	0,001	0,010	578
155	Tonga	0,001	0,010	578
156	Trinité-et-Tobago	0,044	0,059	3 425
157	Tunisie	0,036	0,048	2 802
158	Tuvalu	0,001	0,010	578
159	Ukraine	0,099	0,133	7 706
160	Uruguay	0,052	0,070	4 047
161	Vanuatu	0,001	0,010	578
162	Viet Nam	0,042	0,057	3 269
163	Yémen	0,010	0,010	578
164	Zambie	0,006	0,010	578
165	Zimbabwe	0,002	0,010	578
		73,960	100,000	5 779 716
Organisations internationales, conformément à l'annexe IX				
166	Union européenne ^b			100 000
				5 879 716

Annexe III

Tableau d'effectifs du secrétariat de l'Autorité internationale des fonds marins

<i>Titre ou fonction</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Bureau du Secrétaire général		
Secrétaire général	1 (SGA)	
Fonctionnaire adjoint du Protocole	1 (P-2)	
Assistant exécutif		1
Assistant au Protocole et à l'administration		1
Assistant administratif (bureau de New York)		1
Bureau des affaires juridiques		
Conseiller juridique/Adjoint du Secrétaire général	1 (D-2)	
Juriste hors classe	1 (P-5)	
Juriste	1 (P-4)	
Juriste	1 (P-4)	
Bibliothécaire	1 (P-3)	
Assistant administratif		1
Assistant administratif		1
Bureau de surveillance des ressources et de l'environnement		
Directeur du Bureau	1 (D-1)	
Spécialiste principal des questions scientifiques	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie des fonds marins)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (biologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (système d'information géographique)	1 (P-3)	
Assistant, sciences de la mer		1
Informaticien	1 (P-4)	
Administrateur du site Web/administrateur des publications	1 (P-3)	
Assistant informaticien		1
Bureau de l'administration et de la gestion		
Chef de l'administration	1 (P-5)	
Assistant administratif		1
Fonctionnaire du budget/spécialiste du contrôle interne	1 (P-4)	
Fonctionnaire des finances	1 (P-4)	
Spécialiste des ressources humaines	1 (P-3)	
Assistant chargé des ressources humaines		1
Assistant (achats)		1
Assistant (budget et trésorerie)		1
Assistant (finances)		1

<i>Titre ou fonction</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>
Agent de sécurité principal	1 (P-2)	
Agent de sécurité		1
Agent de sécurité		1
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Nombre total de postes	20	17